

# MAIRIE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 05 décembre 2023 à 14h00 à la Mairie

Présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Bernard MARTINA et Josette PARRENIN,

Représenté : Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT)

Absents : Sylvie BICHET, Sylvie ROULLAIS et Damien LOCATELLI

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Robert PERSONENI a été désigné secrétaire de séance.

## COMPTE-RENDU

### 1 – DELIBERATION – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la vente du tracteur communal, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires afin de pouvoir passer les écritures comptables.

Ainsi des virements de crédit, pour un montant de 80 000.00 €, ont été fait entre chapitres en investissement.

Une augmentation des crédits, de dépense et de recette, a été faite en fonctionnement pour un montant de 56 500.00 €.

Le Conseil Municipal accepte par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la décision modificative proposée par Monsieur le Maire.

### 2 – DELIBERATION – PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Monsieur le Maire propose de verser les mêmes montant que ceux de la fonction publique d'Etat soit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €

Il soumet également au Conseil Municipal la possibilité de la verser en deux fois.

Le Conseil Municipal approuve, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle selon les conditions définies par le décret.

### 3 – DELIBERATION – PRIME EXCEPTIONNELLE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à Mme BELAOUNI, qui ne peut prétendre à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, une prime équivalente.

Le Conseil Municipal approuve, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le versement d'une prime exceptionnelle qui sera également versée en deux parties.

### 4 – DELIBERATION – ABBATAGE DES ARBRES LE LONG DE LA VOIE FERRÉE

La mairie a été saisie par les services de la SNCF du danger que représentent certains arbres le long de la voie ferrée.

Après consultation de trois entreprises, les montants des devis sont les suivants :

- SARL HOLZINGER : 78 300.00 € HT
- RAMBAUD FORET : 54 300.00 € HT
- SEFA Environnement : 39200.00 € HT

L'Adjoint au Maire propose de retenir l'entreprise la moins-disante.

Le Conseil Municipal autorise, l'Adjoint au Maire, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, à signer le devis de la société SEFA pour un montant de 39 200.00 € HT.

Les travaux seront exécutés en février 2024 et les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

### 5 – DELIBERATION – ASSIETTE DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES

Le Maire présente la proposition de l'ONF pour les coupes de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve l'assiette des coupes 2024 et valide le programme forestier proposé par l'Office National des Forêts.

### 6 – DELIBERATION – CREATION DE TROIS EMPLOI D'AGENT RENCENSEUR

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

La commune doit recruter trois agents recenseurs pour effectuer cette mission.

Le Conseil Municipal accepte, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la création de trois emplois de contractuels à temps non complet. Les crédits seront inscrits au budget 2024.

### 7– DELIBERATION – PRIME EXCETIONNELLE

L'Adjoint au Maire, coordonnateur communal, propose au Conseil Municipal, compte tenue de la baisse de la dotation de l'Etat, d'octroyer une prime de 200 € brut aux agents recenseurs et à l'agent communal en charge du recensement.

Le Conseil Municipal, après débat, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accorder la prime proposée.

### 8 – DELIBERATION –LONGUEUR DE VOIRIE

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que la rue de la Combe aux Pins n'a pas été intégrée dans la voirie communale.

La longueur de voirie permet le calcul de la dotation globale et forfaitaire versée par l'état. Il propose donc d'intégrer cette voie.

La longueur de voirie communale est désormais de 13 650 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal valide par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

#### 9 – DELIBERATION – ADHÉSION AUX MISSIONS COMPLÉMENTAIRES DU CDG 25

Monsieur le Maire expose que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la fonction publique territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics, etc.).

Ils ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Courcelles-lès-Montbéliard au panel de missions complémentaires proposées par le CDG 25 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter la convention cadre
- D'autoriser le Maire à signer la convention cadre avec le CDG.

Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2024.

#### 10 – DELIBERATION – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT POUR L'ACHAT D'ENERGIE

La commune est actuellement membre d'un groupement d'achat d'énergie géré par le SYDED. Les accords-cadres arrivent à échéance, respectivement au 31/12/2027 pour le gaz et au 31/12/2025 pour l'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide d'autoriser l'adhésion de COMMUNE DE COURCELLES LES MONTBELIARD en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés et d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### 11 – ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

L'Etat a proposé aux communes de définir des zones d'accélération, selon les différentes filières de production d'énergies renouvelables.

Pour ce faire, il est nécessaire de consulter la population de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide :

- d'adopter le principe de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune,
- de mettre en œuvre des zones d'accélération d'énergies renouvelables dont le contenu, le périmètre, seront définis de manière effective avant le 30 avril 2024.

## 12 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Le projet de renaturation des cours d'école et du périscolaire déposé dans le cadre du fonds vert ayant été jugé de trop faible ampleur par les services de l'Etat, Monsieur le Maire propose de déposer un nouveau dossier plus important.

Il propose de créer un dossier qui englobe les cours de l'école et du périscolaire, les abords du stade et divers aménagements.

Le dossier est en cours de construction afin d'y inclure le plus de projets.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à monter les différents dossiers de demande de subvention.

## 13 – DEMANDE DE SUBVENTION EXTÉRIEURE

Le Conseil Municipal accepte, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'octroi de subvention de 50 € au Secours Catholique.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Logiciel bibliothèque** : un nouvel ordinateur (ancien du secrétariat) et un nouveau logiciel ont été installés à la bibliothèque municipale.
- **Capitale française de la culture** : dans le cadre de cet évènement, une action autour de Jean TOURET et de Jacques MATERN sera organisée le 23 et 24 septembre 2024 à l'occasion des journées du patrimoine.  
Un hommage à Etienne OEHMICHEN sera organisé par le Syndicat de l'Aérodrome le 4 mai 2024.
- **Ateliers numériques** : la commune en partenariat avec Pays de Montbéliard Agglomération et l'Assurance maladie du Doubs, des ateliers numériques gratuits.  
Les personnes souhaitant se former à la navigation sur internet, l'utilisation d'application (impôts, Amelie...) peuvent s'inscrire en mairie.
- **Achat parcelle AE 12** : Le Maire informe le Conseil Municipal que M. ROZ, propriétaire de la parcelle AE 12 souhaite vendre un morceau de cette parcelle jouxtant la maternelle. Il serait également d'accord pour vendre une partie de la parcelle afin de créer un chemin piétonnier entre le parking place Scherrer et la rue du Stade.
- **Téléthon** : le téléthon se tient vendredi 8 et samedi 9 décembre 2023.
- **Repas des aînés** : celui-ci se tiendra le 16 décembre au Charme Hôtel d'Arbouans.

La séance est levée à 16h20.

Le Maire,  
Christian QUENOT

